

La solution de télémédecine au bénéfice des biologistes médicaux

Retour sur la présentation de Conex Santé qui s'inscrivait totalement dans ligne directrice de cet évènement 2022. Les JIB 2022 étaient placées sous le signe de l'ouverture aux autres spécialités et autres professions de santé. Pour rappel, « le programme des JIB s'inscrit au cœur de l'actualité avec les mutations du système de santé, de l'évolution permanente de la discipline et du parcours de soin des patients. C'est pourquoi cette année, les parcours thématiques évoluent et s'articulent autour des 5 axes suivants :

- Prévention
- Diagnostic
- Soins
- Politique de santé
- One Health »

Depuis quelques années, le secteur de la biologie médicale a connu beaucoup de changements profonds en peu de temps, sous l'effet successif des restructurations puis de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, un nouveau paysage de la biologie médicale voit le jour en France avec les réseaux publics, les GHT, CPTS, MSP, IDEL et des groupes privés qui structurent fortement l'offre de soins avec dorénavant une reconnaissance beaucoup plus forte du rôle qu'occupe la biologie médicale et le diagnostic biologique dans le parcours de soins du patient et auprès de tous les acteurs de santé.

Que devient le rôle des biologistes dans la nouvelle organisation du système de santé et comment la Télémédecine répond-elle aux enjeux et aux besoins de transformation de ce système de santé ?

Conex Santé a proposé des éléments de réponse à ces questions en animant une conférence dédiée à la télémédecine pendant les JIB 2022, plus précisément la Télé-expertise Rapide en réseau de 1^{er}, 2^e et 3^e recours (S.T.R 1-2-3) pour les biologistes médicaux vendredi 2 décembre, avec comme intervenants des acteurs majeurs des secteurs de la télésanté et de la biologie médicale, pour démontrer comment cette nouvelle pratique améliore la coordination interprofessionnelle et fait des biologistes une partie intégrante du parcours de soin.

Avec les orientations de la biologie médicale sur des axes évolutifs émis par le syndicat de la biologie, elle se devra dans les années à venir, de garantir la proximité aux patients et aux professionnels de santé en consolidant le maillage de soins, en désengorgeant les urgences en assurant des permanences de soins en biologie médicale, d'accélérer la coopération interprofessionnelle avec les dispositifs comme les CPTS, les MSP, ou autres structures territoriale, la dématérialisation des outils à disposition des biologistes et le rapprochement Ville-Hôpital au travers de la télémédecine et de la téléexpertise.

Nous avons accueilli Pierre Simon (Médecin Fondateur de l'association de télémédecine), Philippe Schlouch (Médecin Biologiste DG Inovie Biopôle 66), Hikmat Chahine



PIERRE SIMON



PATRICE ANCILLON



HIKMAT CHAHINE



PHILIPPE SCHLOUCH

(Médecin Biologiste – Vice-président du syndicat des médecins biologiste) que nous remercions chaleureusement pour leurs interventions respectives et Patrice Ancillon (CEO de Conex Santé).

Pierre Simon a ouvert cette conférence et nous a détaillé les aspects du cadre légal de l'utilisation de la téléexpertise pour les biologistes – distinction entre biologistes libéraux et biologistes salariés.

Quelle place occupe le biologiste médical dans la télésanté ?

La France a fait le choix, avec la loi OTSS (Ma santé 2022), d'ouvrir les pratiques de télémédecine à tous les professionnels de santé, aux pharmaciens, infirmiers et aux autres 17 professions d'auxiliaire médical en les nommant Télésoin.

Les biologistes médicaux regroupent au sein de leur communauté professionnelle des médecins et des pharmaciens.

D'après les chiffres de 2020, il y a en France, environ 10 200 biologistes médicaux, dont 69% sont des pharmaciens (inscrits à l'Ordre des Pharmaciens) et 31% des médecins



P. SCHLOUCH, la biologie au cœur du maillage territorial.



P. ANCILLON, la biologie innove en mettant à disposition des professionnels de santé la plateforme.

(inscrits à l'Ordre des Médecins). Les biologistes médecins actifs sont au nombre de 3145, dont 48% exercent dans le public et 50% dans le privé.

Les pharmaciens biologistes sont au nombre de 7068, dont 38% exercent dans le public et 62% dans le privé ; Environ 4200 biologistes (42%) exercent dans un établissement public.

Les biologistes médicaux s'intéressent de plus en plus à la télésanté et d'après le code de la santé publique (CSP), ils réalisent des examens qui sont considérés comme des actes médicaux (article L.6211-1).

Quel pourrait être les pratiques de la télésanté et leur couverture en termes de responsabilité ?

Biologiste Médical salarié d'un établissement de santé :

- Téléexpertise requise par un biologiste médical (médecin ou pharmacien) salarié de l'établissement auprès d'un autre biologiste médical surspécialisé dans un domaine.

Exemple : biologiste médical d'un CH requérant un avis d'expert auprès d'un biologiste médical d'un CHU (spécialisé en génétique).

- Téléexpertise requise par un médecin traitant auprès du biologiste médical qui a réalisé l'examen pour son patient (microbiologie, auto-immunité, etc.)
- Télésoin (pharmacien biologiste) ou téléconsultation (médecin biologiste), à la demande du prescripteur (médecin traitant ou médecin spécialiste) auprès d'un patient non hospitalisé qui a réalisé les examens prescrits auprès du laboratoire d'analyses médicales de l'établissement de santé (par exemple conseil génétique).

La responsabilité civile professionnelle (RCP) du biologiste médical salarié est assurée par le directeur de l'établissement public en charge de l'organisation des soins ou par le directeur de l'établissement privé en charge du contrat de soins avec les patients, que le biologiste soit requérant ou requis.

Biologiste médical en exercice privé

Elles relèvent des accords conventionnels entre les représentants de la biologie médicale privée et l'Assurance maladie. Ces accords conventionnels sont publiés au JORF sous forme d'un arrêté

L'accord devient opérationnel après la publication de l'arrêté.

- Le biologiste médical privé (pharmacien ou médecin) peut requérir une téléexpertise auprès d'un professionnel médical (biologiste surspécialisé, ou autre professionnel).
- Le biologiste médical privé peut réaliser, avec l'accord du médecin prescripteur, chez un usager, soit un télésoin (s'il est pharmacien), soit une téléconsultation (s'il est médecin) pour expliquer les résultats de l'acte médical réalisé, participer à une éducation thérapeutique, et selon les cas d'usage retenus par la profession dans l'accord conventionnel.

La responsabilité civile professionnelle (RCP) du biologiste médical en exercice privé est couverte par son assureur à qui il déclare pratiquer la télésanté.

Philippe Schlouch, quant à lui nous a détaillé comment la téléexpertise a permis aux laboratoires de renforcer les liens du maillage territoriale, de resserrer les liens avec les praticiens et structures de ce même territoire. Il est revenu sur le rôle du biologiste médical.

En dirigeant une structure de 13 laboratoires répartis sur le territoire des Pyrénées orientales nous a donné un exemple concret du parcours de soins des patients et de l'exercice pluridisciplinaire, notamment dans la mise en évidence du covid long (cf. covid long).

NDR : nous organisons également en collaboration avec les laboratoires dont Biopole66 des webinars et/ou des évènements avec IDEL afin de faire leur faire connaître et découvrir les bénéfices de la solution Conex Santé incluant téléexpertise, Téléconsultations assisté et Télésoins. La totalité des IDEL présentes s'inscrivent sur l'application.

Hikmat Chahine nous a ensuite livré sa vision médicale :

Un parcours de soins optimal et à valeur ajoutée de l'expertise.

La biologie médicale et les outils de télésanté seront centraux pour assurer une haute qualité opérationnelle du parcours de soins, en y amenant l'expertise des biologistes d'un côté et la fluidification des échanges d'un autre.

En effet, la coordination efficace entre les différents acteurs du maillage de soins territorial (LBM, CH, MSP, CPTS, CH, médico-social...) reposera sur 4 piliers essentiels que sont la biologie délocalisée, la médecine génomique, les réseaux de structures MSP/ CPTS et la téléexpertise. Cette dernière permettra de fluidifier et coordonner les échanges entre ces multiples acteurs.

L'intelligence humaine couplée avec l'intelligence artificielle, soutenues par les big datas pourront assurer une expertise médicale à valeur ajoutée.

Mais comment l'intelligence humaine devra se préparer pour relever ce défi ?

Le premier pallier serait de renforcer la mission de santé publique des biologistes en leur confiant des « missions » d'expertise médico-biologique, thérapeutique et de prévention.

Le second serait la mise en place d'une formation spécialisée qualifiante (DESC, DU ...) : pathologies métaboliques, endocriniennes, infectieuses, hématologiques, infertilité, ...

Le troisième serait de reconnaître et prendre en charge l'expertise biologique (aussi bien que la téléexpertise) et la téléconsultation dans les zones qualifiées de déserts médicaux ou dans des situations d'urgence.

Patrice ancillon nous a livré sa conclusion Pourquoi Conex Santé ?

Avec notre service de téléexpertise rapide de 1^{er}, 2^e et 3^e recours (S.T.R 1-2-3), nous répondons aux besoins des utilisateurs et aux recommandations de la Haute Autorité de Santé en apportant une solution innovante contribuant à améliorer le parcours de soins coordonnés des patients, diminuer leurs pertes de chances, et faire gagner du temps aux différentes parties prenantes impliquées. Les avis échangés sont rapides voire immédiats, ils sont aussi tracés, sécurisés et valorisés (l'Equipe de Soins Spécialisées ou ESS, étant le garant de la téléexpertise immédiate ou urgente).

En donnant accès à cette plateforme à leurs correspondants usuels médecins généralistes, spécialistes et infir-

miers ... Les Laboratoires innovent et permettent de digitaliser les échanges souvent réalisées aujourd'hui sur des plateformes non sécurisées comme WhatsApp ou le SMS. En évolution constante et à l'écoute de ses professionnels de santé, nous proposons et déployons une application mobile sur IOS et Android. Elle permet d'être agile et contribue à l'amélioration de la prise en charge des patients. L'animation des réseaux : Equipe de Soins Pluridisciplinaires, Equipe de Soins Spécialisés ou Equipe de Soins Spécialisés Pluridisciplinaires, par les équipes CONEX SANTE sur le terrain, permet la pratique de Télé-expertise et de la Téléconsultation rapide avec une dimension humaine de proximité.

Les conditions de travail des soignants s'améliorent en gagnant du temps grâce à la gestion des disponibilités et des plannings. ■



En mobilité ou sur son ordinateur un accès facilité.

Qui sommes-nous ?

Lancée en 2020, la start-up Conex Santé a été fondée par quatre professionnels dans le domaine de la santé en France et à l'International. Elle a développé le 1^{er} Service de téléexpertise rapide de 1^{er}, 2^e et 3^e recours, combinés à d'autres service e-santé. Conex Santé améliore les conditions de travail pour améliorer l'accès et qualité des soins aux patients. Conex Santé propose aussi la première solution de santé orale (diagnostic buccodentaire) combinée à la télémédecine. Nos bureaux sont situés à Paris et à Toulouse et nos collaborateurs et collaboratrices sont présents sur toute la France au plus près des professionnels de santé.

CONEX
SANTÉ



• Contact Conex Santé : Parisanté Campus
10 Rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris – Tél. : 07 62 15 55 01
contact@conexsante.com – www.conexsante.com

